



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à huis clos par voie de Zoom le lundi **11 janvier 2021** à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

Sont présents à cette séance ordinaire :

Madame Solange Castilloux, conseillère  
Madame Nathalie Castilloux, conseillère  
Monsieur Henri Alain, conseiller  
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller  
Monsieur Hébert Huard, conseiller  
Monsieur Roméo Briand, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance est tenue à huis clos par voie de Zoom suite aux recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux**, appuyé par **Monsieur Henri Alain** et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos par voie de Zoom sous les recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**2021-01-01**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers et à Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier.

**2021-01-02**

**2. CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

**2021-01-03**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
  - Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020;
  - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020 (budget);
  - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020.
6. Administration générale et finances
  - 6.1 Adoption des comptes à payer

## 6.2 Suivi du budget

7. Affaires des contribuables
8. Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 255, rue Chapados
9. Avis de motion – Règlement de contrôle intérimaire – Enseigne, clôture, fondations
10. Projet de règlement de contrôle intérimaire -Enseigne, clôture, fondations
11. Demande d'aide financière au FRR de la MRC de Bonaventure l'aménagement d'une gare intermodale du REGIM.
12. Subvention TAPU du MTQ – Report travaux réseau cyclable 2020-2021
13. Demande d'aide financière au FRR de la MRC Bonaventure pour l'acquisition de mobilier urbain.
14. Location d'un immeuble au 121, boul. Gérard-D.-Levesque Est Paspébiac
15. Règlement et ententes (griefs 2016-12-1, 2016-12-2, 2016-12-3 et 19-09-2013)
16. Demande de renouvellement et demande de bonification – Programme PAFIRS
17. Rapport des conseillers
18. Affaires nouvelles
19. Période de questions
20. Levée de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Solange Castilloux

**APPUYÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

## **4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE**

2021-01-04

### **5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** .....

**APPUYÉ PAR :** .....

**QUE** l'approbation des procès-verbaux de décembre 2020 **soit reportée** à une séance ultérieure.

**ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ.**

## **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

2021-01-05

### **6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Hébert Huard

**APPUYÉ PAR :** Madame Solange Castilloux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** les comptes à payer pour le mois de décembre 2020 d'un montant de 168 623,89 \$ moins (-) **1 800 \$** apparaissant au journal des déboursés pour un **total final de 166 823,89 \$** soient approuvés pour paiement.

2021-01-06

**6.2 SUIVI DU BUDGET**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Hébert Huard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le rapport « État des activités financières » en date du 31 décembre 2020 soit adopté.

**7. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES**

Aucune.

2021-01-07

**8. DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 255, RUE CHAPADOS**

**ATTENDU QU'**un AVIS PUBLIC a été publié;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la Ville de Paspébiac a pris connaissance la demande de dérogation mineure suivante au sens des articles 145.1 à 145.8 de la A-19.1 - Loi sur l'aménagement et l'urbanisme : Immeuble sis au 255, rue Chapados à Paspébiac : rendre réputée conforme des marges de recul avant respectives de 6,97m et de 7,03m pour le bâtiment principal et son perron, ce qui représente des mesures de 0,65m et de 0,59m en deçà de la marge de recul avant de 7,62m (25 pieds) prescrite pour la zone Rb-5 au Règlement no 60-1 (1971) de la municipalité de Paspébiac relatif au zonage, à la construction et au lotissement;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme, réuni le 16 décembre 2020, recommande au conseil municipal de répondre favorablement à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 255, rue Chapados;

**ATTENDU QU'**il n'y a pas eu d'opposition à cette demande;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Florian Duchesneau

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Roméo Briand

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**DE SUIVRE** la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 255, rue Chapados.

2021-01-08

**9. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE – ENSEIGNE, CLÔTURE, FONDATIONS**

Monsieur Roméo Briand, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Paspébiac, le Règlement numéro 2020-503 de contrôle intérimaire visant à encadrer l'aménagement d'enseigne, clôture, fondations sur le territoire de la Ville de Paspébiac sera adopté.

2021-01-09

**10. PROJET DE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE – ENSEIGNE, CLÔTURE, FONDATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 112 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1), le conseil d'une municipalité peut interdire les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les demandes d'opérations cadastrales et les morcellements de lots faits par aliénation;

**CONSIDÉRANT QUE** ce pouvoir ne peut être exercé par la Ville de Paspébiac que dans le cadre d'un processus de modification ou de révision de son plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac a entamé une phase de révision de son plan d'urbanisme le 14 août 2018 et que le processus de révision en est un exhaustif nécessitant l'apport de ressources professionnelles en urbanisme et la consultation de la population et des élus municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément aux articles 112 et 112.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville de Paspébiac souhaite adopter une résolution de contrôle intérimaire afin de modifier temporairement son plan d'urbanisme sur les dispositions afférentes aux sujets suivants :

- d'une part, les conditions d'implantation des enseignes autonomes sur son territoire;
- d'autre part, les types de clôtures prohibés;
- d'autre part, les types de fondations autorisées pour les bâtiments principaux.

**CONSIDÉRANT QU'**au cours des dernières années, la Ville a reçu plusieurs demandes de citoyens concernant les sujets précédemment mentionnés;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application des normes en vigueur peut entraîner des problématiques d'aménagement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac pourrait recevoir des demandes de permis pour des projets touchant en tout ou en partie aux sujets mentionnés précédemment;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac désire modifier sa réglementation pour qu'elle soit plus harmonieuse avec la réalité du territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Henri Alain

**APPUYÉ PAR:** Monsieur Roméo Briand

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**D'ADOPTER** la résolution de contrôle intérimaire afin de modifier :

- d'une part, les conditions d'implantation des enseignes autonomes sur son territoire et notamment l'article 144 - Enseignes commerciales du Règlement de zonage 2009-325 afin d'autoriser la projection au sol des enseignes à une distance minimale de un (1) mètre des limites latérales et arrière de terrain et de deux (2) mètres de la limite avant d'un terrain;
- d'autre part, les types de clôtures prohibés et notamment l'article 66 - Implantation de clôture, haie ou muret du Règlement de zonage 2009-325 afin d'ajouter une disposition interdisant les clôtures électriques, les clôtures de barbelée ou tout autre type de clôture pouvant causer des blessures à l'intérieur du périmètre urbain et dans toute zone à dominance résidentielle;
- d'autre part, les types de fondations autorisées pour les bâtiments principaux et notamment l'article 14 – Fondations du Règlement de construction 2009-327 afin de permettre l'utilisation de pieux vissés d'ingénierie pour un projet de construction de bâtiment principal lorsque le projet est approuvé par un professionnel accrédité membre de l'Ordre des architectes, de l'Ordre des ingénieurs ou de tout autre ordre professionnel régissant un professionnel compétent en la matière;

**DE MANDATER** Monsieur Simon Carrothers, coordonnateur de projets et du service de l'urbanisme afin de proposer au conseil municipal des projets de règlements de contrôle

intérimaire conformément aux objectifs et priorités établis par le conseil, et ce, dans les limites des délais fixés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

2021-01-10

**11. DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIÈRE FRR DE LA MRC DE BONAVENTURE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE GARE INTERMODALE DU REGIM**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande au TAPU pour l'aménagement d'une gare intermodale REGIM sur le terrain de l'hôtel de Ville et de l'église de Paspébiac s'inscrit dans le cadre du projet de plan directeur pour cet ilot;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet n'a pas reçu d'accompagnement professionnel pour son design et son intégration dans l'espace;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC Bonaventure, via son programme FRR – volet étude, peut verser jusqu'à 80% de contribution pour un montant maximal de 10 000\$ pour des études de faisabilité, recommandations et scénario d'aménagement;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Roméo Briand  
**APPUYÉ PAR:** Madame Solange Castilloux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**DE DÉSIGNER** Monsieur Simon Carrothers, urbaniste, coordonnateur de projets et du service d'urbanisme, signataire autorisé par le Conseil municipal d'adresser une demande d'aide financière à la MRC de Bonaventure au Fonds régions et ruralité (FRR).

2021-01-11

**12. SUBVENTION TAPU DU MTQ – REPORT TRAVAUX RÉSEAU CYCLABLE 2020-2021**

**ATTENDU QUE** le projet est présentement en phase de design ;

**ATTENDU QUE** la date prévue de la fin des travaux est à l'automne 2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Solange Castilloux  
**APPUYÉ PAR:** Monsieur Hébert Huard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de maintenir et de reporter le projet.

2021-01-12

**13. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FRR DE LA MRC DE BONAVENTURE POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'aide financière doit être déposée à la MRC de Bonaventure dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) relatif à l'acquisition de mobilier urbain d'une valeur de 12 580,28 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**un signataire dûment autorisé à la Ville de Paspébiac est requis pour ledit projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Hébert Huard  
**APPUYÉ PAR:** Madame Nathalie Castilloux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**DE DÉSIGNER** Madame Chantal Robitaille, directrice de la Culture, signataire autorisée par le Conseil municipal pour la demande d'aide financière à la MRC de Bonaventure au Fonds régions et ruralité (FRR) relatif à l'acquisition de mobilier urbain d'une valeur de 12 580, 28 \$.

2021-01-13

**14. LOCATION D'UN IMMEUBLE AU 121, BOUL. GÉRARD-D.-LEVESQUE EST PASPÉBIAC**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande émanant de Monsieur Jean-Marc Marcoux a été reçue à la Ville de Paspébiac pour la location de l'immeuble situé au 121, boul. Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac;

**CONSIDÉRANT QU'**une mauvaise interprétation de l'engagement de la personne qui veut se porter locataire de l'immeuble a été soulevée dans le présent dossier et qu'une rectification a été portée à l'attention du conseil municipal de la Ville de Paspébiac;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Henri Alain  
**APPUYÉ PAR:** Madame Solange Castilloux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**D'AUTORISER** Monsieur Daniel Langlois, directeur général et Monsieur Régent Bastien, maire à élaborer l'entente dans le présent dossier et les désigner comme signataires autorisés.

2021-01-14

**15. RÈGLEMENT ET ENTENTES (GRIEFS 2016-12-1, 2016-12-2, 2016-12-3 ET 19-09-2013)**

**ATTENDU QU'**un règlement a été soumis dans le présent dossier et qu'une entente est intervenue entre les parties relativement aux griefs susmentionnés;

**ATTENDU QUE** cette entente doit demeurer confidentielle entre les parties au dossier;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Florian Duchesneau  
**APPUYÉ PAR:** Madame Solange Castilloux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**D'ENTÉRINER** l'entente intervenue entre la Ville de Paspébiac ci-après désignée « l'Employeur » et « la personne salariée » et ce, en date du 11 janvier 2021.

**DE DÉSIGNER** Monsieur Régent Bastien, maire, à signer le règlement, ententes et quittances entre les parties.

2021-01-15

**16. DEMANDE DE RENOUVELLEMENT ET DEMANDE DE BONIFICATION – PROGRAMME PAFIRS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Henri Alain  
**APPUYÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la Ville de Paspébiac désigne Monsieur Christian Bourque, directeur des Sports et des activités récréatives comme personne autorisée à faire une demande de renouvellement et d'une demande de bonification au Programme PAFIRS.

**17. RAPPORT DES CONSEILLERS**

**Madame Solange Castilloux**

- Madame Castilloux désire souhaiter ses meilleurs vœux de santé pour la nouvelle année à toute la population et de bien prendre soin d'eux;
- Elle informe les citoyens qu'un suivi est fait dans les dossiers suivants :
  - Le parc récréatif (linéaire);
  - Suivi du dossier de dentisterie;

- Venue du 1<sup>er</sup> budget participatif avec sa collègue Madame Nathalie Castelloux;
- Suivi du dossier « Comité jeunesse »;
- Relance du dossier de « La maison des aînés ».

### **Madame Nathalie Castelloux**

- Madame Castelloux désire souhaiter ses meilleurs vœux de bonne et heureuse année à toute la population;
- Elle informe les citoyens qu'un suivi est fait dans les dossiers suivants :
  - Parc linéaire;
  - Aires de jeux;
  - Comité jeunesse;
  - Comité d'embellissement;
  - Politique familiale qui va se greffer avec le dossier de Madame Solange Castelloux;
  - Rencontre avec les personnes-ressources dans le dossier des « Habitations populaires » à la fin de janvier 2021 pour un suivi.

### **Monsieur Henri Alain**

- Monsieur Alain désire souhaiter ses meilleurs vœux de bonne année et de santé à toute la population;
- Souhaite qu'en 2021, les projets des « Monticoles et du Parc linéaire soient réalisés;
- Il informe les citoyens qu'un suivi est fait dans le dossier suivant :
  - Comité d'embellissement;
- Remercie M<sup>me</sup> Chantal Robitaille pour le projet du « Village du pôle Nord »;
- Remercie M. Émilien Grenier pour le prêt d'accessoires pour la parade du Père Noël;
- Remercie M. Denis Alain pour son aide dans la préparation des chars allégoriques;
- Remercie les pompiers;
- Remercie le « Club Lions » pour le don de friandises aux jeunes durant le trajet du défilé de Noël.

### **Monsieur Florian Duchesneau**

- Monsieur Duchesneau souhaite une bonne et heureuse année à toute la population;
- Une rencontre s'est tenue avec le comité d'urbanisme;
- Monsieur Duchesneau nous informe que tout va très bien dans le dossier des travaux publics, qu'un contrôle est fait avec le chef d'équipe;
- Pour terminer son rapport, M. Duchesneau nous fait part qu'il a à cœur le beau projet du Centre de plein air « Les Monticoles » et aimerait bien qu'il se réalise avant la fin de son mandat en 2021.

### **Monsieur Hébert Huard**

- Monsieur Huard nous fait un compte-rendu du dossier des « Habitations populaires de Paspébiac » à savoir :
  - Il informe les citoyens que 12 logements sur l'avenue Castelloux ont été réparés à la fin de l'année 2020;
  - Des réparations pour 6 logements sur la rue Maldemay sont en cours depuis ce 11 janvier 2021;
  - Travaille présentement sur une demande de subvention pour réparer les cabanons situés derrière ces logements;
  - Nouvel aménagement pour les deux (2) logements;
  - Un arbre de Noël a été érigé tout près des logements pendant la période des fêtes et ça beaucoup été apprécié par les locataires;
  - Remercie Messieurs Henri Alain, Denis Alain pour leur contribution et par le fait même nous informe de sa participation à ce projet;

- En terminant, Monsieur Huard souhaite une bonne année à tous remplie de bonheur, joie, santé.

### **Monsieur Roméo Briand**

- Monsieur Briand souhaite à tous une bonne et heureuse année, santé, bonheur et prospérité;
- Monsieur Briand nous informe que le Site historique est fermé jusqu'en juin prochain et la réouverture se fera dépendamment des consignes de la Santé publique;
- Concernant la construction de logements qui pourraient être construits sur la rue Day, il y a 10 étapes à franchir avant de débiter le projet;
- Rendus à l'étape 2, c'est le terme du sondage;
- Dans les prochaines semaines, la population de Paspébiac recevra par le biais du journal « Le Paspéya » un sondage entre New Carlisle et Shigawake qui, pourra le transmettre à la Ville de Paspébiac et les autres citoyens recevront le sondage par la poste;
- L'intérêt des gens (sondage) peut être conditionnel au nombre de logements à construire;
- Huit (8) autres étapes à franchir sont à venir dans les mois prochains afin de voir se réaliser ce beau projet.

### **18. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune.

### **19. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

2021-01-16

### **20. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Florian Duchesneau

**APPUYÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la séance soit levée. Il est 19 h 50.

---

Régent Bastien, maire

---

Daniel Langlois, greffier